



28 d, Rue de la Rotonde -25000 Besançon

Contact : 03 81 50 60 07

www.chaprais.fr

Monsieur le Maire,
Ville de Besançon
2, rue Mégevand
25034 BESANCON Cedex

Besançon le 19 Juillet 2010

Objet : Le projet de cheminement piétonnier
entre la rue de Belfort et la rue de la Rotonde.

Monsieur le Maire,

Malgré notre opposition et du fait du rejet de notre requête devant la Cour d'Appel du tribunal administratif de Nancy, rejet non pas sur le fond, mais sur la forme (erreur de procédure commise par notre avocat), l'immeuble « Via Rotonda » est en cours de construction.

Le premier étage est achevé et les occupants des habitations situées à proximité ou les visiteurs dans le quartier peuvent constater la promiscuité engendrée (balcons en vis à vis à 6 m les uns des autres, d'un côté) et la difficulté qu'il y aura pour les véhicules de secours des pompiers à intervenir si un incendie se produisait !

Cette construction n'honore pas la ville et son urbanisme, c'est le moins que l'on puisse dire. Il vous suffit, s'il était besoin de vous en convaincre, de venir vous en rendre compte sur place ou d'y envoyer un de vos collaborateurs.

Cependant il reste un point fort litigieux : la volonté incompréhensible des services de l'urbanisme d'imposer aux habitants des immeubles COEURVILLE, 53 Rue de Belfort, un cheminement piétonnier sur leur copropriété conduisant de la rue de Belfort à la rue de la Rotonde.

Nous avons pu, à de multiples occasions vous faire part oralement ou par écrit du fait que personne, en dehors du prometteur de VIA ROTONDA, ne souhaitait ce cheminement.

.../...

.../...

Pourquoi ?

Parce qu'il existe des rues à proximité : Rue Suard, Rue du Château Rose, qui sont suffisantes et plus sécurisées (à condition, comme l'a promis votre adjointe Madame Weinman, que l'éclairage de la rue du Château Rose soit rénové.)

Ce cheminement est tortueux et surtout il ne répond pas aux normes qui étaient fixées dans les permis de construire accordés.

C'est ainsi que sur la copropriété COEURVILLE, votre adjoint à l'urbanisme nous indique dans un courrier en date du 2 juillet 2010 : « *La servitude de passage public a bien été respecté sur la largeur de 3 mètres. Cependant l'aménagement réalisé sous contrôle des services municipaux n'est pas effectivement consacré sur toute largeur au passage des piétons. La partie réalisée par la ville vient d'être tout récemment modifiée pour garantir la sécurité de la circulation piétonne.* »

Autrement dit, ce sont les services de la ville eux-mêmes qui ne respectent pas les règlements ! Et qui ne les font pas appliquer comme c'est le cas, nous vous le rappelons pour l'ensemble Coeurville où le nombre d'arbres à planter n'est toujours pas conforme et où des balcons non prévus dans les plans initiaux ont été rajoutés et font seulement l'objet d'une demande de modification au permis de construire !

Vous avez imposé à la copropriété COEURVILLE des accès barrières avec fermetures le soir. Et vous persistez à vouloir organiser un cheminement là où il n'existe tout au plus qu'un mètre de large autour d'un petit équipement de la copropriété.

De plus le passage entre VIA ROTONDA et COEURVILLE serait en dénivelé (donc avec des marches ? Qu'en est-il des accès vélos et personnes à mobilité réduite ?).

Un contrefort en béton interdit pour l'heure tout élargissement de ce passage ! Qui paierait les travaux d'élargissement, de démolition et reconstruction de ce contrefort, pour déboucher sur un passage qui ne serait pas aux normes ?

Personne ne comprend un tel acharnement ! Si ce n'est que le promoteur de VIA ROTONDA a signalé ce passage piéton dans sa publicité afin de vendre les appartements de cet immeuble.

Tout se passe comme si la ville imposait un passage pour faire plaisir à un promoteur qui finance régulièrement une page de publicité dans BVV !

Encore une fois, l'image de la ville sort fortement écornée du fait de cette construction ! Alors, s'il vous plait, n'en rajoutez pas en imposant un cheminement qui, de toute façon, ne pourra répondre à la réglementation en vigueur.

Nous espérons que le bon sens va enfin l'emporter au moins sur ce point qui revêt de l'importance pour les riverains.

Nous vous prions de bien vouloir agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos sentiments distingués.

Le Président,

